<u>Votre responsabilité</u> !

La Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN) et la Brigade du lac de la gendarmerie vaudoise s'associent, dans un message qui se veut avant tout préventif.

Elles rappellent aux plongeurs quelques règles de base que chacun doit respecter.

Durant cette saison estivale, de nombreux plongeurs se sont déplacés sur le site très fréquenté de Rivaz-Gare. Agréable de part son accès, ses places de parcs proches et sa configuration sous-marine, il se prête particulièrement bien aux plongées d'écolage et d'exploration.

Ce magnifique endroit se trouve à proximité d'un débarcadère CGN et, par conséquent, sur la route des bateaux en services réguliers. Quelques incidents, heureusement sans gravités, ont eu lieu cette année au départ et à l'arrivée de ces unités.

Il est important que chacun se responsabilise face à ce problème. Lors d'exercices, de sauvetage, de remontées accompagnées ou assistées, chaque chef de palanquée ou moniteur ne doit en aucun cas débuter ces exercices lorsque des bateaux en services réguliers sont en approche. Il est également primordial de ne pas évoluer au droit du débarcadère, à faible profondeur. A cet effet, les horaires d'hiver et d'été de la CGN sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

http://www.cgn.ch

Si d'autres incidents devaient être à déplorer dans le futur, le personnel de la brigade du lac se verrait dans l'obligation de faire appliquer strictement l'article de loi suivant :

<u>Article 78, alinéa 1, du Règlement de la navigation sur le Léman du 7 décembre 1976</u>

La pratique de la plongée subaquatique sportive est interdite:

a) sur le trajet normal des bateaux en service régulier;
b) devant l'entrée des ports;
c) près des lieux de stationnement habituels;
d) aux autres endroits où la navigation pourrait être gênée;
e) dans les zones réservées au ski nautique;
f) sur tous les sites archéologiques protégés.

En espérant que ce message trouvera un écho favorable parmi les nombreux clubs et associations, la Compagnie générale de navigation sur le Léman et la Brigade du lac de la gendarmerie vaudoise vous souhaitent beaucoup de satisfaction pour vos plongées futures.